

d'étamine et le collet, et selon nos registres, « appartenait
« aux plus considérables de nos amis à Lyon. »

Dominique Perrichon (1) était entré le 23 septembre 1733. Dès l'année suivante, l'éloge était sans réserve : « il est
« avant tous les autres par l'intelligence, le zèle et la pureté
« dès mœurs. » Aussi « ce fut par consentement et joie
« unanimes qu'il reçut permission, en la grande semaine
« d'avril 1736, d'aller à Meaux pour solliciter la tonsure
« auprès du cardinal de Bissy. » L'Econome lui avait acheté
une soutane et sa culotte (127 livres 14 sols), un surplis en
batiste (25 livres 10 sols), un bonnet carré (3 livres
10 sols), une ceinture de soie (4 livres 8 sols) et un cierge
(7 livres 10 sols). De ce jour, « Ninique » quittait la salle
commune, vivait en chambre particulière, et, curieux détail,
se procurait une tabatière (14 sols). A chaque instant, il
recevait des gratifications pour ses premières places, et même,
le 23 août 1737, 6 livres « pour une poésie sur la grâce »,
que nous n'avons pu retrouver.

On le voyait, le 29 août 1734, « tout habillé de soie
« rose, avec pour 26 livres de rubans et falbalas lilas »
jouer en la pastorale offerte à Mgr le duc de Chartres (2).

(1) Dominique Perrichon, baptisé le 2 mars 1722, était fils d'André Perrichon, chevalier de l'ordre du roi, secrétaire de la ville de Lyon, garde du scel au consulat, à la conservation et à la police de la dite ville, et d'Agathe Estienne. Camille-Louis avait été baptisé à Saint-Pierre et Saint-Saturnin le 27 juillet 1717, Jacques-André le 22 août 1718. Le correspondant parisien était un M. Colabo, banquier, rue Vivienne.

Voir : DERIARD, REV. DU MESNIL : *Arm. de l'Ain*.

(2) Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, alors âgé de 9 ans, mort lieutenant-général le 18 nov. 1785. On fit venir des musiciens de Meaux qu'on paya seulement 2 livres 15 sols, « selon le convenu. » Ils étaient cependant au nombre de 15, et jouaient de « très jolies fan-
« fares. »